



LE RIRE MEDECIN

Siège social : 8 RUE DE SREBRENICA - 75020 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 30 septembre 2025



RSM France
5-7, rue des Italiens
75 009 Paris
France
Tél : +33 (0)156 88 31 20
www.rsmfrance.fr

LE RIRE MEDECIN

Siège social : 8 RUE DE SREBRENICA - 75020 PARIS
Association régie par la loi du 1er juillet 1901

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2025

Aux Membres de l'Association LE RIRE MEDECIN,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association LE RIRE MEDECIN relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er octobre 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement **d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 4 février 2026

Le commissaire aux comptes

RSM France

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Djamel ZAHRI

Associé



Association LE RIRE MEDECIN

8 rue de Srebrenica
75020 PARIS

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

BILAN ACTIF							
ACTIF		Exercice N 30/09/25			Exercice N-1 30/09/24	Ecart N / N-1	
		Brut	prov.	Net	Net	Euros	%
	Frais d'établissement	-	-	-	-	-	
	Total I	-	-	-	-	-	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		-	-	-	-	
	Frais de recherche et de développement	-	-	-	-	-	
	Donations temporaires d'usufruit	-	-	-	-	-	
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	99 779	99 779	-	-	-	
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-	
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	-	-	-	-	-	
	Constructions	-	-	-	-	-	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	307 394	162 525	144 869	163 619	- 18 750	-11,46%
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	-	-	-	-	-	
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	237 006	-	237 006	-	237 006	
	Immobilisations financières						
	Participations	-	-	-	-	-	
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-		
Autres titres immobilisés	550 012	-	550 012	550 012	-	0,00%	
Prêts	-	-	-	-	-		
Autres immobilisations financières	34 818	-	34 818	28 740	6 078	21,15%	
	Total II	1 229 009	262 304	966 705	742 371	224 334	30,22%
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours	20 144	10 072	10 072	7 873	2 199	27,93%
	Créances						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	6 890	1 898	4 993	190 762	- 185 770	-97,38%
	Créances reçues par legs ou donations	316 409	-	316 409	-	316 409	
	Autres créances	385 072	-	385 072	133 723	251 349	187,96%
	Charges constatées d'avance	99 569	-	99 569	40 820	58 749	143,92%
	Valeurs mobilières de placement	-	-	-	42	- 42	-100,00%
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-	-	-	
Disponibilités	5 885 615	-	5 885 615	6 332 973	- 447 358	-7,06%	
	Total III	6 713 699	11 970	6 701 729	6 706 194	4 464	-0,07%
CPTES REGUL.	Frais d'émission des emprunts (IV)	-	-	-	-	-	
	Primes de remboursement des emprunts (V)	-	-	-	-	-	
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)	-	-	-	-	-	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V+ VI)	7 942 708	274 274	7 668 435	7 448 564	219 870	2,95%

BILAN PASSIF					
PASSIF		Exercice N 30/09/25	Exercice N-1 30/09/24	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise				
	Fonds propres statutaires	-	-	-	
	Fonds propres complémentaires	-	-	-	
	Fonds propres avec droit de reprise				
	Fonds propres statutaires	-	-	-	
	Fonds propres complémentaires	-	-	-	
	Ecart de réévaluation				
	Réserves				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	1 817 296	1 647 296	170 000	10,32%
	Autres				
	Report à nouveau	4 123 584	3 636 800	486 784	13,38%
	Excédent ou déficit de l'exercice	111 778	656 784	-545 006	-82,98%
Situation nette (sous total)	6 052 658	5 940 880	111 778	1,88%	
Fonds propres consommables	-	-	-		
Subventions d'investissement	-	-	-		
Provisions réglementées	-	-	-		
Total I	6 052 658	5 940 880	111 778	1,88%	
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations	553 415	-	553 415	
	Fonds dédiés	61 554	268 102	- 206 548	-77,04%
	Total II	614 969	268 102	346 867	129,38%
PROVISIONS	Provisions pour risques	-	16 678	- 16 678	-100,00%
	Provisions pour charges	81 854	107 087	- 25 234	-23,56%
	Total III	81 854	123 765	-41 912	-33,86%
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés	-	-	-	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-	-	-	
	Emprunts et dettes financières diverses	-	-	-	
	Instruments financiers à terme	-	-	-	
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	226 749	257 292	- 30 543	-11,87%
	Dettes des legs ou donations	2 010	-	2 010	
	Dettes fiscales et sociales	551 099	586 374	- 35 275	-6,02%
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	784	-	784	
	Autres dettes	-	-	-	
	Produits constatés d'avance	138 312	272 151	- 133 839	-49,18%
Total IV	918 954	1 115 817	-196 863	-17,64%	
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Passif (V)	-	-	-	
	TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	7 668 435	7 448 565	219 870	2,95%

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N 30/09/25	Exercice N-1 30/09/24	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 040	1 920	120	6,25%
Ventes de biens et services	-	-	-	
Ventes de biens	32 824	44 910	- 12 087	-26,91%
dont ventes de dons en nature	-	-	-	
Ventes de prestations de service	40 701	163 956	- 123 255	-75,18%
dont parrainages	-	-	-	
Produits de tiers financeurs	-	-	-	
Concours publics et subventions d'exploitation	246 226	274 248	- 28 022	-10,22%
Versements des fondateurs ou consom. de la dot. consommable	-	-	-	
Ressources liées à la générosité du public	-	-	-	
Dons manuels	4 277 971	4 173 037	104 934	2,51%
Mécénats	784 974	926 758	- 141 784	-15,30%
Legs, donations et assurances-vie	137 844	137 165	679	0,50%
Contributions financières	637 608	636 008	1 600	0,25%
Reprises sur amortiss. Dépréciations et provisions	42 912	86 455	- 43 543	-50,36%
Produits des cessions d'immobilisations incorp. Et corporelles	-	-	-	
Utilisations des fonds dédiés	266 917	247 481	19 436	7,85%
Autres produits	202	129	73	56,61%
Total I	6 470 219	6 692 067	-221 848	-3,32%
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	-	-	-	
Variation de stock	4 398	4 130	268	6,49%
Autres achats et charges externes	1 665 965	1 662 761	3 204	0,19%
Aides financières	-	-	-	
Impôts, taxes et versements assimilés	273 108	276 108	- 3 000	-1,09%
Salaires	3 058 757	2 815 698	243 059	8,63%
Cotisations sociales	1 497 287	1 367 045	130 242	9,53%
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	25 586	17 061	8 526	49,97%
Dotations aux provisions	2 199	22 756	- 20 557	-90,34%
Valeurs comptables des immob. Incorp. Et corporelles cédées	-	-	-	
Reports en fonds dédiés	60 369	65 563	- 5 194	-7,92%
Autres charges	716	914	- 198	-21,69%
Total II	6 579 589	6 223 777	355 812	5,72%
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	-109 370	468 291	-577 661	-123,36%

COMPTE DE RESULTAT	Exercice N 30/09/25	Exercice N-1 30/09/24	Ecart N / N-1	
			Euros	%
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	-	-	-	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	-	-	-	
Autres intérêts et produits assimilés	6 377	15 983	9 605	-60,10%
Reprises sur dépréciations et provisions	33 622	-	33 622	
Différences positives de change	-	-	-	
Produits des immobilisations financières cédées	-	-	-	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	181 149	174 678	6 471	3,70%
Total III	221 148	190 661	30 487	15,99%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-	-	
Intérêts et charges assimilées	-	-	-	
Différences négatives de change	-	-	-	
Valours comptables des immob. Financières cédées	-	-	-	
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie	-	-	-	
Total IV	0	0	0	
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	221 148	190 661	30 487	15,99%
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	111 778	658 951	-547 173	-83,04%
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	-	10 307	10 307	-100,00%
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	12 474	12 474	-100,00%
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	0	-2 167	2 167	
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-	-	
Impôts sur les bénéfices (VIII)	-	-	-	
Total des produits (I + III + V)	6 691 367	6 893 035	-201 668	-2,93%
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	6 579 589	6 236 251	343 338	5,51%
EXCEDENT OU DEFICIT	111 778	656 784	-545 006	-82,98%

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

	Exercice N 30/09/25	Exercice N-1 30/09/24	Ecart N / N-1	
			Euros	%
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature	59 598	59 783	-185	-0,31%
Prestations en nature	503 208	599 679	-96 471	-16,09%
Bénévolat	147 016	145 430	1 586	1,09%
TOTAL	709 821	804 892	-95 070	-11,81%
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens	59 598	59 783	-185	-0,31%
Prestations en nature	503 208	599 679	-96 471	-16,09%
Personnel bénévole	147 016	145 430	1 586	1,09%
TOTAL	709 821	804 892	-95 070	-11,81%

Annexe des comptes 2024 / 2025

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 30 septembre 2025, sont établis selon les dispositions du règlement ANC n°2022-06 du 22 novembre 2022 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014, relatif au plan comptable général et selon les dispositions du règlement ANC n°2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC n°2022-06 du 22 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, notamment l'ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif

Le bilan de l'exercice présente un total de **7 668 435 €**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total des **produits** de **6 691 367 €**, un total des **charges** de **6 579 589 €** dégageant ainsi un **résultat** excédentaire de **111 778 €**.

L'exercice considéré débute le **01/10/2024** et finit le **30/09/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation n'a été apporté.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels ; seules sont exprimées les informations significatives.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en œuvre

L'association LE RIRE MEDECIN est une association régie par la loi du 1er juillet 1901, qui a pour but de créer des spectacles pour les enfants hospitalisés et leurs familles en relation avec les équipes soignantes et de sensibiliser le grand public à la qualité de vie et à la bienveillance de l'enfant à l'hôpital avec pour objectifs :

- Aider et accompagner les enfants et les parents dans le parcours des soins afin de mieux supporter l'hospitalisation quelle qu'en soit la durée.
- Accompagner le travail du personnel hospitalier en lui permettant de trouver à l'intérieur de l'hôpital des moments de joie et de rêverie.
- Créer des manifestations et des jeux pour dédramatiser le séjour de l'enfant hospitalisé, et l'aider à retrouver la joie de vivre.

- Participer à toutes opérations permettant de faire progresser la bienveillance des enfants hospitalisés en intervenant en collaboration avec les soignants et plus généralement des enfants en situation de vulnérabilité.

Promouvoir le bénéfice thérapeutique du rire par une approche ludique dans les soins.

- Contribuer à la reconnaissance officielle et au rayonnement du métier de clown hospitalier, en France comme à l'étranger, en assurant la transmission d'un savoir-faire et en dispensant des formations de qualité.

Les moyens d'action de l'association sont :

- Le recrutement de comédiens
- La formation professionnelle des clowns et des soignants, notamment assurée par l'« Institut de Formation du Rire Médecin » (IFRM), structure créée par le Rire Médecin en 2010.
- La participation à des conférences, colloques
- La publication de documents d'information
- L'organisation de toutes autres manifestations contribuant au fonctionnement et au développement de l'association
- Mener des recherches concourant à une meilleure compréhension et diffusion du métier de clowns hospitaliers (hâpiclowns).

Et d'une manière générale la mise en œuvre de tous moyens artistiques, financiers, structurels, de nature à permettre à l'association d'exercer et de développer son activité de manière pérenne.

Changement de méthode comptable et de présentation

A compter des exercices ouverts le 1er janvier 2025, les entités tenues d'établir des comptes annuels, notamment les associations, doivent appliquer le règlement ANC n°2022-06 qui vient modifier le règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général. Une application anticipée est possible.

En ce sens, les comptes annuels de l'exercice clos au 30 septembre 2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements ANC n°2022-06 et 2023-03.

Ce changement de règlement est considéré comme un changement de méthode. Ce changement de règlement comptable a très peu d'impact pour l'association, hormis le changement de format du bilan et de compte de résultat et quelques reclassements comptables.

Charges et produits exceptionnels

Conformément au règlement ANC n° 2022-06 relatif à la modernisation des états financiers, l'association a modifié la présentation de son compte de résultat.

Ce règlement supprime la catégorie du résultat exceptionnel.

En conséquence, les produits et charges précédemment comptabilisés en résultat exceptionnel sont désormais enregistrés en résultat d'exploitation ou en résultat financier selon leur nature.

Ce changement constitue un changement de méthode comptable et de présentation.

Il a été appliqué de manière prospective à compter de cet exercice.

Cette modification n'a pas d'impact sur le résultat net de l'exercice, mais affecte la présentation des postes du compte de résultat.

Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'exercice 2024/2025, les donateurs ont été au rendez-vous et les interventions à l'hôpital se sont déroulées normalement tout au long de l'exercice.

De nouveaux programmes ont été ouverts ou réaménagés : une journée MaterNez au CHU de Nantes en octobre 2024, un programme de deux jours au sein du service de cardiologie de l'hôpital Necker Enfants malades à Paris en janvier, puis une ouverture en pneumologie/dermatologie dans le même hôpital en avril. En juin, ce sont les urgences de l'hôpital de la Timone à Marseille qui ont pu bénéficier des comédiens-clowns, et enfin l'hôpital Clocheville de Tours, en septembre, dans les services d'urgences, d'UAPED et de réanimation pédiatrique, à raison de deux jours par semaine.

Le partenariat avec le skipper Luke Berry perdure, avec un trimaran aux couleurs de l'association, qui a fait une très belle saison 2025, en se classant troisième de sa catégorie après une troisième place sur la transat Café l'or qui est partie du Havre pour rejoindre la Martinique l'automne dernier. L'association n'apporte bien sûr aucune contribution financière à ce projet, et ce sont les sponsors du skipper qui font don d'une partie de leur visibilité au Rire Médecin sur ce beau projet collectif.

Deux campagnes de communication ont été menées pendant l'exercice, grâce à une communication à titre gracieux :

Déployée sur un dispositif complet, spots TV et radio, affichage, insertions presse, web et réseaux sociaux, la campagne de fin d'année a pu être largement relayée grâce à nos partenaires sur de nombreux médias : télévision, radio, presse, affichage et salles de cinéma. La sortie du film de notre parrain, Reda Kateb, a d'ailleurs renforcé cette dynamique en mobilisant plusieurs réseaux de salles qui ont accepté de diffuser gracieusement notre spot. Les partenaires de campagne : **RTM, La Grande Oreille, Maxi, et Jeux Maxi, TF1 Pub, France Télévisions, RMC BFM et Canal+.**

La campagne d'été, « **La maladie ne s'arrête pas l'été, le rire des enfants non plus !** » s'est articulée autour de :

- 1 000 visuels de campagne déployés à travers toute la France, offerts par **JC Decaux** pendant 3 semaines.
- 500 oriflammes dans les bus marseillais offerts par **la RTM**, visibles pendant une semaine.
- Et toujours des insertions presse offertes par **Maxi, JD Mag et JD News**

2025 aura vu par ailleurs un test de campagne de collecte de rue, menée en juillet, pour élargir notre base de soutiens, au travers de dons réguliers.

ZEvent 2025 : un élan de solidarité exceptionnel

Début septembre 2025, le ZEvent a une nouvelle fois mobilisé des centaines de streamers et des milliers de spectateurs sur Twitch. Cette 9e édition, portée par Adrien Nougaret - alias ZeratoR, a permis de collecter des fonds pour soutenir des projets autour de la santé.

Aux côtés de l'Association Française des Aidants, Helebor, la Ligue contre le cancer, Nightline, Le Rire Médecin a eu l'honneur de faire partie du collectif Enfance soutenu, aux côtés de Sparadrap, Sourire à la vie et l'Envol.

A l'interne, l'exercice écoulé a vu le départ de la fondatrice de l'équipe permanente fin juin, avec un temps fort de célébration lors des Nationales de mars ; à noter également, la création d'un poste supplémentaire de chargée de mécénat, avec l'arrivée de Mathilde Roy, des départs et des remplacements : Delphine Leprêtre en tant qu'assistante de la Direction générale, Bernard Gilbert au poste de Directeur administratif et financier, et Amélie Olnois au poste d'assistante administrative et comptable. Enfin, Marie Banchet remplace Aurélie Afailal pendant son congé maternité/parental.

2025 a également permis de réaliser le bilan du projet associatif Etoile 2025 et au Conseil d'Administration de finaliser et valider le nouveau projet Etoile 2030.

Complément d'informations sur le bilan**Fonds propres**

Ils sont constitués des résultats successifs. Ils atteignent au 30/09/2025 le montant de 6 053 k€ soit l'équivalent de 11 mois de notre activité.

Fonds dédiés**Concernant le Mécénat**

Situation Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
HAD Paul Brousse	39 084,40	39 084,40		
UAPED Orléans	38 646,68	37 462,24		1 184,44
HAD Debré	118 216,91	118 216,91		
HAD Béclère	6 590,64	6 590,64		
CHABADA (Maternez) Nantes	14 183,96	14 183,96		
CHU Clermont Ferrand	51 379,16	51 379,16		
Réanimation CHU Tours		2 261,39	20 000,00	17 738,61
Cardiologie Hôpital Necker Enfants malades		52 369,35	95 000,00	42 630,65
TOTAUX	268 101,75	266 917,31	60 369,26	61 553,70

Les utilisations des fonds dédiés au cours de l'exercice sont déterminées par la comptabilité analytique. Seuls les fonds dédiés mouvementés au cours de l'exercice sont inscrits dans ce tableau.

Fonds reportés**Concernant les Legs**

Situation Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources	Fonds restant à engager en fin d'exercice
B.De - LIQUIDITES - REPORT	6 457			6 457
B.Mi - MAISON - REPORT	2 500			2 500
B. Ni - APPARTEMENT - REPORT	14 725			14 725
E. Lu - LIQUIDITES - REPORT	463 354	133 854		329 500
D. Ni - LIQUIDITES - CA DU 27/10/24			29 234	29 234
D. Ni - IMMOB. CA DU 27/10/24			40 555	40 555
P. Su - LIQUIDITES - CA DU 02/07/25			58 993	58 993
F. Ir - IMMOBILIER - CA 21/05/25			71 451	71 451
TOTAUX	487 036	133 854	200 233	553 415

Immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur prix d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Une dépréciation est constatée le cas échéant lorsque la valeur réelle de l'immobilisation est inférieure à sa Valeur Nette Comptable (VNC).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Durée des amortissements :

Agencement : de 3 à 10 ans

Matériel de bureau et informatique : 3 ans

Mobilier : 5 ans

Logiciel : 3 ans

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Les immobilisations financières n'ont nécessité aucune provision pour perte de valeur à la fin de l'exercice.

Stocks et variation des stocks

La méthode d'évaluation des stocks de produits dérivés du Rire Médecin utilisée est la méthode « Premier entré, Premier sorti ».

Au 30/09/2025, une provision pour dévalorisation du stock a été constatée pour 50% de la valeur théorique pour tenir compte de la diminution des ventes de produits dérivés.

Etat des provisions et dépréciations

La provision pour risques sur un Legs à recevoir a été reprise pour un montant de 16.677 euros, faisant suite au jugement rendu en mars 2025 en faveur du Rire Médecin.

La provision pour charges sur la remise en état des locaux de la rue de Crimée a été reprise pour 22.800 euros.

La provision de 2.668 euros de créances liées à l'IFRM a été reprise pour un montant de 770 euros.

Engagements de retraite

Au 30/09/2025, la provision pour indemnité de départ à la retraite a été diminuée pour un montant de 2.434 euros, amenant la provision à un montant de 81.854 euros, évaluée en dette actuarielle.

Les hypothèses retenues pour le calcul des engagements retraites sont les suivants :

- Départ à 62-67 ans
- Calculs sur la base de l'indemnité légale de mise à la retraite
- Taux de rotation de personnel faible
- Table de mortalité : INSEE 2024
- Taux de progression des salaires pour 1 % et taux d'actualisation de 3.72 %

- Taux moyen des charges de 50 %.

Le montant tient compte de la reprise de provision pour les salariées ayant quitté l'association au cours de l'exercice, ainsi que de l'arrivée des nouveaux salariés au cours de l'exercice.

Créances et comptes rattachés

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances d'un montant de 706.473 euros sont principalement constituées des soldes à percevoir :

- Des clients de l'IFRM, pour 5 k€
- Des Legs, acceptés par le CA, pour 316 k€
- Des subventions (Collectivités / CPAM / CAF) pour 199 k€
- Des associations pour 7 k€
- De EuroTVS pour 15 k€
- Des partenariats pour 83 k€
- Des Fondations pour 20 k€
- Des donateurs via le web pour 31 k€
- Des arrondis en caisse pour 27 k€

Charges et produits constatés d'avance

Les charges constatées d'avance, de 100 k€ au 30/09/2025 concernent principalement les contrats de prestations calés sur une année civile.

Les produits constatés d'avance, de 138 k€ concernent principalement des conventions de subventions pour 80 k€ et des partenaires pour 58 k€ signées pour l'année civile.

Factures à établir

Néant

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées sur la base de leur valeur nominale.

Les placements réalisés sous forme soit de placements obligataires soit de titres divers, sont comptabilisés à leur valeur historique et font l'objet d'une dépréciation si leur valeur liquidative au 30 septembre est inférieure.

Les produits des placements en compte à terme ont été valorisés au 30/09/2025.

COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Cotisations

Le fait générateur des cotisations est leur encaissement.

Legs

Le règlement ANC N°2018-06 exige la comptabilisation du legs ou de la donation dès son acceptation par l'association (ou à l'entrée en possession si ultérieure).

Comme il peut s'écouler un certain temps avant que la succession ne soit définitivement réglée ou que l'association ait trouvé un acquéreur, pour un bien destiné être revendu, le règlement ANC n°2018-06 instaure un dispositif d'écritures comptables dit de « fonds reportés » destinés à neutraliser la constatation du produit lié au legs ou à la donation jusqu'à sa complète résolution et à l'encaissement des biens vendus.

Assurances-vie

Le règlement ANC 2018-06 exige la comptabilisation des assurances-vie à leur encaissement.

Détail de la rubrique « Legs, donations ou assurances-vie »

PRODUITS	Montants (K€)
Montant perçu au titre d'assurances vie	
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	691
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	133
CHARGES	Montants (K€)
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	687
SOLDE DE LA RUBRIQUE	137

Subventions

Les subventions, d'un montant de 246.226 euros se répartissent de la façon suivante :

- CPAM	54.500 eur
- CAF	43.750 eur
- Sté de services aux Artistes	62.500 eur
- Ministères	2.500 eur
- Hôpitaux	39.000 eur
- Préfectures	19.650 eur
- Municipalités	24.326 eur

Dons

Les ressources sont comptabilisées en comptes 754 et 755 par nature : dons manuels, mécénat, libéralité, contribution financière, etc.

Les dons affectés sont dissociés et font l'objet d'un retraitement en fonds dédiés le cas échéant.

Les fonds dédiés correspondent à la partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui à la clôture de l'exercice n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris (...) art 132-1 du règlement ANC 2018-06.

Le fait générateur du don est son versement pour les dons du public et la signature de la convention pour les partenariats sauf absence de conditions suspensives ou levée de celles-ci le cas échéant.

Institut de Formation du Rire Médecin

Le Rire Médecin gère une entité « IFRM » afin de dispenser des formations.

Cette entité créée en 2011 a un SIRET et est fiscalisée.

Sa mission est :

D'assurer une meilleure professionnalisation des groupes et des comédiens qui font appel à l'expérience du Rire Médecin tels que :

- des comédiens clowns confirmés
- des professionnels du monde hospitalier
- des professionnels, qu'ils viennent du monde de l'entreprise, ou qu'ils travaillent dans tout autre type de structure.

Ou d'assurer l'accompagnement

- des structures de clowns hospitaliers constituées ou en devenir.

L'ensemble des prestations est facturé.

Au cours de l'exercice 2024 / 2025, il y a eu 39.789 euros de produits sur des formations effectuées et sur des certifications.

Le montant des charges de l'IFRM est de 59.791 euros, dont 34.920 euros liés au fonctionnement.

L'IFRM présente un déficit de 20.002 euros sur cet exercice.

Contributions volontaires en nature

Méthode de valorisation :

La valorisation des contributions volontaires est basée sur le tableau de suivi du bénévolat établi par les services administratifs du Rire Médecin, soit sur la base de 7 heures par jour, un total de 8.270 heures pour 2024-2025. Il est ensuite valorisé au SMIC horaire selon les périodes de l'exercice.

Bénévolat	nb heures	smic h	Montant
10/24	1 029	11,65	11 988
11/24 à 09/25	7 241	11,88	86 023
heures	8 270	Brut	98 011
Charges sociales 50%			49 005
Total valorisation du bénévolat			147 016
<i>dont recherche de fonds</i>			<i>133 385</i>
<i>dont fonctionnement</i>			<i>13 630</i>

Ce qui représente 5,15 ETP.

Les dons en nature correspondent aux apports gratuits de produits de nos partenaires pour la braderie solidaire, le don par leurs auteurs d'illustrations originales pour la vente aux enchères et les prestations en nature correspondent aux insertions publicitaires gratuites de 2024/2025, ainsi qu'à l'abandon de frais de certains des bénévoles. Cette valorisation est issue des montants communiqués par ces partenaires, soit pour l'exercice 2024-2025 : 562 806 €

Dont entreprises - braderie	52 310
Dont entreprises - dons en nature	4 768
Dont entreprises - communication	495 741
Photographe / graphiste/autres	6 175
Dont particuliers - fonctionnement	1 291
Œuvres pour ventes aux enchères	2 520
Total abandons valorisations gratuites	562 806

AUTRES INFORMATIONS

Rémunération et effectifs

Pour répondre aux obligations de la Loi du 23 mai 2006, il est indiqué que le montant global des trois rémunérations les plus élevées des salariés a été au cours de l'exercice de 218 269 €.

Ont été remboursés aux cadres salariés, membres du comité de direction, principalement des frais de transport, mission et réception pour un montant de 2 472 €.

Il est également précisé que les membres du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association qui peuvent être amenés à exercer des fonctions de dirigeant ne sont pas rémunérés, et ne perçoivent que le remboursement des frais qu'ils ont supportés dans le cadre de leurs fonctions. Celui-ci s'élève pour cet exercice à 0 €.

Au 31/12/2024, l'effectif de l'association calculé par l'URSSAF est de 50.32, tous établissements confondus.

Le montant des honoraires de commissariat aux comptes facturés au titre du contrôle légal des comptes 2024/2025 est de 12 140 € TTC.

Engagements - Opérations non inscrites au bilan

L'association LE RIRE MEDECIN a été informé postérieurement à la clôture de successions :

- Ma. B : Quote-part d'assurance-vie (1/4 de contrat) reçu le 27 novembre 2025 pour 79 215 euros
- Ma. D : Quote-part de 2 contrats d'assurance-vie (1/10 de contrats) non encaissés.

Quatre autres différentes successions sont également en cours d'instruction en vue de l'acceptation par le conseil d'administration.

L'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger pour 2024/2025

Etat du contributeur	Montant
Allemagne	6 202,00
Autriche	30,00
Belgique	11 642,00
Brésil	528,00
Canada	250,00
Espagne	400,00
États-Unis	35 828,18
Hong-Kong	1 000,00
Irlande	315,00
Italie	660,00
Japon	80,00
Luxembourg	4 940,90
Malte	270,00
Maroc	60,00
Monaco	60,00
Pays-Bas	365,00
Royaume-Uni	6 868,46
Saint-Barthélemy	120,00
Singapour	940,00
Suède	60,00
Suisse	2 785,00
Taiwan	60,00
TOTAL	73 464,54

CER et CROD

Les documents présentés sont conformes au règlement N° 2018-06 du 5 décembre 2018 Relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. Règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2018 publié au Journal Officiel du 30 décembre 2018.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

L'objectif du Compte d'emploi annuel des ressources (CER) est de quantifier les ressources et les emplois au cours d'exercice et de suivre spécifiquement les ressources collectées par appel à la générosité publique sur l'exercice et sur les exercices antérieurs.

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024 / 2025	2023 / 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	2024 / 2025	2023 / 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1. MISSIONS SOCIALES	4 817 122	4 344 478	1. RESS. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	5 202 829	5 238 879
1.1 Réalisées en France			1.1 - Cotisations sans contrepartie	2 040	1 920
- Actions réalisées par l'organisme	4 817 122	4 344 478	1.2 - Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	4 277 971	4 173 037
1.2 - Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie	137 844	137 165
			- Mécénats	784 974	926 758
			1.3 - Autres ress. liées à la générosité du public		
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	844 802	893 394			
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	836 901	882 646			
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources	7 900	10 748			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT	302 116	266 508			
TOTAL DES EMPLOIS	5 964 039	5 504 380	TOTAL DES RESSOURCES	5 202 829	5 238 879
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	-	-	DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC	-761 210	-265 501
4. DOTATIONS AUX PROV. ET DEPRECIATIONS	2 199	22 756	2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	76 534	63 553
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	60 369	65 563	3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	266 917	247 481

RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	3 722 438	3 987 939
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	-761 210	-265 501
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	-	-
RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	2 961 228	3 722 438

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	2024 / 2025	2023 / 2024	RESSOURCES DE L'EXERCICE	2024 / 2025	2023 / 2024
1. Contrib. volontaires aux missions sociales	495 741	588 539	1. Contrib. Volont. liées à la générosité du public	709 821	804 892
Réalisées en France	495 741	588 539	Bénévolat	147 016	145 430
Réalisées à l'étranger	0	0	Prestations en nature	503 208	599 679
			Dons en nature	59 598	59 783
2. Contrib. volontaires à la recherche de fonds	192 983	196 181			
3. Contrib. volontaires au fonctionnement	21 097	20 172			
TOTAL	709 821	804 892	TOTAL	709 821	804 892

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	2024 / 2025	2023 / 2024
Fonds dédiés liés à la générosité du public début Exercice	268 102	450 020
(-) Utilisation	-266 917	-247 481
(+) Report	60 369	65 563
Fonds dédiés liés à la générosité du public fin Exercice	61 554	268 102

Le financement des emplois par les ressources issues de la générosité publique

C'est l'article 2 de nos statuts qui fixe notre objet social :

« Cette association a pour but de créer des spectacles pour les enfants hospitalisés et leurs familles en relation avec les équipes soignantes et de sensibiliser le grand public à la qualité de vie et à la bientraitance de l'enfant à l'hôpital avec pour objectifs :

- Aider les enfants et les parents à mieux supporter l'hospitalisation quelle qu'en soit la longueur.
- Accompagner le travail du personnel hospitalier en lui permettant de trouver à l'intérieur de l'hôpital des moments de joie et de rêverie.
- Créer des manifestations et des jeux pour dédramatiser le séjour de l'enfant à l'hôpital, et l'aider à retrouver la joie de vivre.
- Participer à toutes opérations permettant de faire progresser la bientraitance des enfants hors hôpital et plus généralement des enfants en situation de vulnérabilité. »

Notre mission sociale auprès des enfants est financée par l'ensemble des ressources dont les ressources collectées auprès du public.

Les ressources issues de la générosité publique

Au 1er octobre 2024, le report des ressources collectées auprès du public se montait à 3 722 438 €.

Au cours de l'exercice 2024/2025, le montant des ressources collectées issues de la générosité du public a été de 5 202 829 €.

Le montant des charges liés à la générosité du public a été de 5 965 091 € utilisés pour :

- 4 817 122 € en mission sociale, soit 81 %
- 844 802 € en frais de collecte et de recherche de fonds, soit 14 %
- 302 116 € en frais de fonctionnement, soit 5 %

et le solde de - 761 210 € ayant été couvert par les autres ressources.

Au 30/09/2025, les ressources collectées issues de la générosité du public non utilisées et reportées sont de 2 961 228 €.

Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le compte de résultat par origine et destination (CROD) reprend l'ensemble des éléments du compte de résultat et permet de suivre les produits liés ou non à la générosité du public, et les dépenses par destination (missions sociale, recherche de fonds, fonctionnement et autres).

A- PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	2024 / 2025		2023 / 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Produits liés à la générosité du public	5 202 829	5 202 829	5 238 879	5 238 879
1.1 - Cotisations sans contrepartie	2 040	2 040	1 920	1 920
1.2 - Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	4 277 971	4 277 971	4 173 037	4 173 037
- Legs et autres libéralités non affectés	137 844	137 844	137 165	137 165
- Mécénat	784 974	784 974	926 758	926 758
1.3 - Autres produits liés à la générosité du public				
2. Produits non liés à la générosité du public	898 861		1 068 874	
2.1 - Cotisations avec contrepartie	-		-	
2.2 - Parrainage des entreprises	-		-	
2.3 - Contributions financières sans contrepartie	637 608		636 008	
2.4 - autres produits non liés à la générosité du public	261 253		432 866	
3. Subventions et autres concours publics	246 226		274 248	
4. Reprises sur provisions et dépréciations	76 534		63 553	
5. Utilisations des fonds dédiés antérieurs	266 917		247 481	
TOTAL	6 691 367	5 202 829	6 893 035	5 238 879
CHARGES PAR DESTINATION				
1. Missions sociales	4 878 568	4 817 122	4 490 929	4 344 478
1.1 - Réalisées en France				
- Actions réalisées directement	4 878 568	4 817 122	4 490 929	4 344 478
- Versements à d'autres organismes agissant en France	-	-	-	-
1.2 - Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées directement	-	-	-	-
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	-	-	-	-
2. Frais de recherche de fonds	1 206 860	844 802	1 276 277	893 394
2.1 - Frais d'appel à la générosité du public	1 195 573	836 901	1 260 923	882 646
2.2 - Frais de recherche d'autres ressources	11 286	7 900	15 354	10 748
3. Frais de fonctionnement	431 594	302 116	380 725	266 508
4. Dotations aux provisions et dépréciations	2 199		22 756	
5. Impôts sur les bénéfices	-		-	
6. Reports en fonds dédiés de l'exercice	60 369		65 563	
TOTAL	6 579 589	5 964 039	6 236 251	5 504 380
EXCEDENT OU DEFICIT	111 778	-761 210	656 784	-265 501

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	2024 / 2025		2023 / 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1. Contributions volontaires liées à la générosité du public	709 821	709 821	804 892	804 892
- <i>Bénévolat</i>	147 016	147 016	145 430	145 430
- <i>Prestations en nature</i>	503 208	503 208	599 679	599 679
- <i>Dons en nature</i>	59 598	59 598	59 783	59 783
2. Contributions volontaires non liées à la générosité du public	-		-	
3. Concours publics en Nature	-		-	
- <i>Prestations en nature</i>	-		-	
- <i>Dons en nature</i>	-		-	
TOTAL	709 821	709 821	804 892	804 892
CHARGES PAR DESTINATION	-	-	-	-
1. Contributions volontaires aux missions sociales	495 741	495 741	588 539	588 539
- <i>réalisées en France</i>	495 741	495 741	588 539	588 539
- <i>Réalisées à l'étranger</i>	-	-	-	-
2. Contributions volontaires à la recherche de fonds	192 983	192 983	196 181	196 181
3. Contributions volontaires au fonctionnement	21 097	21 097	20 172	20 172
TOTAL	709 821	709 821	804 892	804 892

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	99 779		
TOTAL	99 779		
Installations générales agencements aménagements divers	161 221		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	31 876		6 837
Emballages récupérables et divers	107 460		237 006
TOTAL	300 558		243 843
Autres titres immobilisés	550 012		
Prêts, autres immobilisations financières	62 362		
TOTAL	612 374		
TOTAL GENERAL	1 012 710		243 843

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			99 779	99 779
TOTAL			99 779	99 779
Installations générales agencements aménagements divers			161 221	161 221
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			38 713	38 713
Emballages récupérables et divers			344 466	344 466
TOTAL			544 400	544 400
Autres titres immobilisés			550 012	550 012
Prêts, autres immobilisations financières		27 544	34 818	34 818
TOTAL		27 544	584 830	584 830
TOTAL GENERAL		27 544	1 229 009	1 229 009

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	99 779			99 779
TOTAL	99 779			99 779
Installations générales agencements aménagements divers	9 979	17 913		27 892
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	19 500	7 673		27 173
Emballages récupérables et divers	107 460			107 460
TOTAL	136 939	25 586		162 525
TOTAL GENERAL	236 718	25 586		262 304

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	17 913				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 673				
TOTAL	25 586				
TOTAL GENERAL	25 586				

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	À l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Dont Appel à la Générosité du Public	Augmentation	Dont Appel à la Générosité du Public	Diminution ou Consommation	Dont Appel à la Générosité du Public	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecarts de réévaluation								
Réserves	1 647 296	170 000	68 721					1 817 296
Report à nouveau	3 636 800	486 784	196 780					4 123 584
Excédent ou déficit de l'exercice	656 784	-656 784	-265 501	111 778		0	761 210	111 778
Situation nette	5 940 880	0	0	111 778	0	0	761 210	6 052 658
Fonds propres consommables								
Subventions d'investissement								
Provisions règlementées								
TOTAL	5 940 880	0	0	111 778	0	0	761 210	6 052 658

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	84 287		2 434		81 854
Autres provisions pour risques et charges	39 478		39 478		
TOTAL	123 765		41 912		81 854

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur autres immobilisations financières	33 622		33 622		
Sur stocks et en cours	7 873	2 199			10 072
Sur comptes clients	2 898		1 000		1 898
TOTAL	44 393	2 199	34 622		11 970
TOTAL GENERAL	168 159	2 199	76 534		93 824
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		749 837	42 912		
financières			33 622		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	34 818	34 818	
Clients douteux ou litigieux	1 898	1 898	
Autres créances clients	4 993	4 993	
Divers état et autres collectivités publiques	199 250	199 250	
Débiteurs divers	499 742	499 742	
Charges constatées d'avance	99 569	99 569	
TOTAL	840 270	840 270	

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	553 415	553 415		
Fournisseurs et comptes rattachés	226 749	226 749		
Personnel et comptes rattachés	144 325	144 325		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	304 351	304 351		
Impôts sur les bénéfices	33 324	33 324		
Autres impôts taxes et assimilés	69 098	69 098		
Autres dettes	2 794	2 794		
Produits constatés d'avance	138 312	138 312		
TOTAL	1 472 369	1 472 369		

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes:

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

ANNEXE

Exercice du 01/10/2024 au 30/09/2025

Variation détaillée des stocks et des en-cours

	A la fin de l'exercice	Au début de l'exercice	Variation des stocks	
			Augmentation	Diminution
Marchandises				
- Marchandises revendues en l'état	20 144	15 746	4 398	
Approvisionnements				
Total I	20 144	15 746	4 398	
Production				
Production en cours				

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	382 583
Disponibilités	175 623
Total	558 205

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	64 304
Dettes fiscales et sociales	219 489
Total	283 793

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		99 569
Total		99 569
Produits constatés d'avance		Montant
Produits d'exploitation		138 312
Total		138 312